

Publié le 10 janvier 2020

Volonté bonne et intention mauvaise

L'article d'Aline Lizotte dans la dernière parution de la SRP, intitulé «Les charismes et l'engendrement des abus», a soulevé une question chez plus d'un : comment peut-on vouloir une œuvre bonne avec une intention mauvaise ? La phrase tirée du commentaire de saint Thomas «la volonté est bonne, mais l'intention est mauvaise» a rendu perplexé. Quelques explications sont donc nécessaires, qu'Aline Lizotte nous donne ci-après.

Il faut faire une distinction entre les actes de la volonté et les œuvres. Les œuvres de la volonté sont ce à quoi elle consent et qu'elle dirige comme cause efficiente, c'est-à-dire tous les actes des puissances de l'homme qui ne peuvent être accomplis que par un certain volontaire : je marche, je bois, je mange, j'aime, je déteste, je cède à une colère, j'étudie, je prie ou je ne prie pas, etc.

Ces actes soit sont pleinement volontaires, soit contiennent une part de volontaire suffisante pour que je me les approprie : «je» fais ou ne fais pas cela. Si l'acte est bon, la volonté qui le veut est bonne ; si l'acte est mauvais, la volonté est mauvaise. Saint Thomas développe cela dans la Somme Théologique, question 6 de la Prima Secundae, lorsqu'il traite du volontaire et de l'involontaire. Ainsi, je joue un match de tennis, je veux une chose bonne ; je vais à la messe, je veux une chose bonne.

La volonté ne peut vouloir une chose mauvaise que si cette chose est vue comme un certain bien. Je mens et je le sais... Je veux une chose mauvaise, même si je me donne des raisons pour la vouloir. Idem si je vole ou si je consens à une colère injustifiée. La volonté, dans ces cas, ne peut être bonne, même si elle s'en donne l'allure. Ainsi, un prêtre peut dire sa messe du dimanche parce que c'est son métier et qu'il faut bien qu'il le fasse ; il fait une chose bonne et sa volonté immédiate est bonne. Il ne veut pas une chose mauvaise.

L'intention est un acte de la volonté ; elle est la cause formelle, proximale de l'acte. Elle désigne la qualité intrinsèque de l'agir et correspond à la volonté en tant qu'elle est un appétit d'un vrai bien. Elle est très intérieure, et elle n'est souvent connue que de la personne qui agit.

Quel est le bien réel auquel tend la volonté ? Ce bien est celui de toute la personne humaine et correspond à la tension de la volonté à l'égard de la fin, non seulement de la fin très commune qui est le «bonheur», mais d'une finalité privilégiée par la personne. Cette finalité correspond à ses choix fondamentaux, à son amour, par lequel son bonheur se définit. Qu'est-ce que j'aime profondément ? La richesse ? Le pouvoir ? Le sexe ? La Justice ? L'amitié ? Dieu ?

Chacune de ces finalités est bonne selon des degrés différents. Leur bonté dépend de leur pouvoir d'être cause de perfection pour l'homme, c'est-à-dire de permettre à toutes les puissances de l'homme d'atteindre leur vertu maximale. J'aime la richesse, c'est un amour légitime et bon pourvu

qu'il ne mobilise pas toutes les puissances de l'homme et qu'il ne l'entraîne pas à mépriser la justice. Si dans ma vie, il n'y a que la richesse qui compte, il y a des risques que tous mes actes soient imprégnés de cette intention, laquelle sera la seule valeur déterminante de mes consentements ou des œuvres de la volonté. Parmi ces consentements, il y aura des choses bonnes – un mécénat – et des choses mauvaises – des transactions illégales – peu importe ! Ce qui compte, c'est le lien qu'entretiennent ces choses bonnes ou mauvaises avec un amour dévorant : l'augmentation de la richesse. Ainsi, les dons deviennent des investissements et l'aumône un avoir. La volonté est bonne dans la chose matérielle qu'elle consent, mais son intention est mauvaise dans l'orientation formelle qu'elle donne à la plus grande partie de ses actes. C'est un mauvais riche !

Cette distinction entre la volonté bonne, celle qui veut des choses bonnes, et l'intention de la volonté est capitale dans un discernement spirituel. Car, si l'on admet facilement qu'il peut y avoir des mauvais riches et des bons riches, on admet très difficilement qu'il puisse y avoir des bons spirituels et des mauvais spirituels.

On qualifie le bon spirituel par l'accomplissement des choses spirituellement bonnes : la prière qui reconforte, la messe qui édifie, le dévouement qui rassure, l'empathie et l'affection qui donnent confiance. Ces choses bonnes émanent d'une volonté bonne : le prêtre dit une vraie messe ; le dévouement est très attentif, souvent trop ; l'affectivité est manifeste et cause une joie souvent profonde.

Mais comment peut-on penser que toutes ces choses peuvent cacher une intention mauvaise et qu'elles ne viennent pas de Dieu ? Car l'intention mauvaise, au point de départ, n'est jamais vue. Si elle l'était, le «spirituel» n'aurait aucun attrait. Cette intention mauvaise, c'est la finalité que le «spirituel» poursuit, et dont souvent il ne se rend pas compte clairement, faute d'une vraie direction spirituelle. C'est la poursuite privilégiée d'un pouvoir : pouvoir de domination qui conduit à l'abus spirituel, pouvoir de vanité qui s'accroche à une recherche de la gloire, pouvoir sexuel qui entraîne des comportements de plus en plus «déplacés».

Le spirituel de ce type ne veut de façon concrète – et souvent il l'impose – que des «choses bonnes» : prières, renoncement, confession, obéissance, humilité. En ce sens, il les veut d'une volonté bonne qui se manifeste dans ses prédications, dans les conseils de lecture qu'il donne, dans les directions qui sont recherchées, etc. On n'a rien à lui reprocher ! Il fait référence à des saints authentiques : Thérèse d'Avila, Ignace, François d'Assise, Catherine de Sienne et autres, qui assoient son autorité. Cette autorité est indiscutable, cette séduction est inaliénable. Elle devient un poison, un enfermement ! C'est alors que, comme le dit saint Thomas, le mal commence à apparaître. Le voile du Temple se déchire ! La souffrance et la colère de la personne trompée éclatent. La perversité¹ de l'intention apparaît.

Alors, la question se pose : comment Dieu a-t-Il pu permettre cela ? Dieu peut permettre tout ce qui arrive, mais Il ne veut pas tout ce qui arrive ! Ce qu'Il veut, Il le veut d'une volonté immuable, et c'est toujours en vue du bien de ceux qui L'aiment ! Mais Dieu est un merveilleux éducateur des libérés, et l'Esprit Saint un admirable conseiller. C'est pourquoi, avant d'accuser Dieu, il faudrait

1 - Toute intention mauvaise pervertit l'intention de bien. Il ne faut pas confondre l'intention mauvaise avec les faiblesses et le péché, même grave.

peut-être commencer par scruter le degré de connaissance que nous avons de notre propre conscience, et la connaissance que nous avons du bien et du mal.

Un spirituel n'est pas un psychologue à bon marché, ni un conseiller humain, ni un éteignoir d'angoisse. Ce n'est pas un gourou ! Les grâces charismatiques dont il peut jouir ne dépendent pas des dons naturels qu'il peut avoir en abondance et qui lui permettront d'accomplir des choses spirituelles qui attirent une clientèle. Les grâces charismatiques n'assurent pas la bonté de l'œuvre, ni sa fécondité, ni sa pérennité. Elles sont données gratuitement pour permettre l'exercice de la charité – amour exclusif de Dieu – dans l'exercice de la mission et pour rendre possibles les fruits que Dieu veut.

Il faut méditer longuement ce texte de saint Paul dans l'épître aux Corinthiens : «Quand je parlerais les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas la charité, je ne suis plus qu'un airain qui sonne, qu'une cymbale qui retentit», et la suite (1Co 13, 1-13). Ce qui permet de distinguer le bon spirituel du mauvais spirituel, ce n'est pas l'efficacité ou la séduction de ses actes bons ! C'est uniquement la charité, c'est-à-dire son amour de Dieu. La spiritualité qu'il propose n'est qu'une pédagogie qui nous laisse libre pour grandir dans l'amour de Dieu. Nous sommes toujours libres en face d'une spiritualité.

Mais comment le savoir ? Comment distinguer ? Si nous ne pouvons pas juger nous-même avec certitude de la présence de la grâce divine en nos âmes, comment pouvons-nous savoir le degré de charité dans l'âme de l'autre ? Ici encore, saint Thomas répondrait : ce jugement de discernement qu'il faut toujours avoir avant de livrer son âme à un spirituel, il faut le demander à Dieu Lui-même. Et, si on le demande, Dieu saura bien trouver le moyen de nous le donner. Mais si nous ne le demandons pas, nous ne l'aurons jamais !

Aline Lizotte

Retrouvez cet article sur srp-presse.fr